



Les premiers jours en sol québécois ?

Ça y est après en avoir rêvé pendant des mois, après avoir tout quitté pour votre nouvelle vie, vous voici arrivé au Québec.

Malgré le décalage horaire, à partir d'aujourd'hui vous allez mettre en œuvre le projet que vous avez préparé.

Voici les premières formalités administratives à faire en arrivant.

LA RAMQ

- ◇ Pour les étudiants français et certains travailleurs, il existe une entente France-Québec permettant aux intéressés de bénéficier du régime de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr>. Nous vous invitons à visiter le site pour en savoir davantage sur les conditions d'obtention.
- ◇ Prendre rdv en ligne : Cette prise de rdv peut être anticipée depuis la France.
- ◇ Attention les délais d'obtention de la carte peuvent être longs (plus de trois semaines), nous vous encourageons à souscrire une assurance santé pendant ce laps de temps afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Le NAS (numéro d'assurance sociale)

Pour travailler au Canada ou avoir accès aux programmes et prestations offerts par le gouvernement, vous avez besoin d'un numéro de 9 chiffres appelé le numéro d'assurance sociale (NAS). Rien à voir avec la RAMQ.

Votre NAS est privé et il est illégal pour tout autre individu de l'utiliser. Vous êtes responsable de protéger votre NAS.

Service Canada est responsable de délivrer les NAS en format papier (lettre de confirmation du NAS).

Le plus simple est de vous rendre au bureau de Services Canada le plus proche muni de votre passeport et de votre permis de travail ou d'études. Les enfants détenant une fiche visiteur n'auront pas de NAS.

Pour trouver le bureau le plus proche : <https://www.servicecanada.gc.ca/tbsc-fsco/sc-hme.jsp?lang=fra>

Le permis de conduire

Afin de bénéficier d'un permis québécois, vous devez prendre rendez-vous auprès de la SAAQ (Société des assurances automobiles du Québec) : <https://saaq.gouv.qc.ca>

Le détenteur d'un permis étude n'a pas l'obligation de l'obtenir contrairement au détenteur d'un permis de travail (ouvert ou fermé) qui doit en faire la demande dans les 6 mois de son arrivée sur le territoire.

Le rendez-vous d'ouverture des comptes à votre banque

L'ouverture de votre compte peut se faire au préalable lorsque vous êtes encore en France. Cependant, un rendez-vous physique est nécessaire pour récupérer vos cartes de paiement. Vous pouvez également anticiper ce rdv.